Le Blanc-Mesnil (93) : en vacances en Algérie, le maire-adjoint explose le forfait Internet municipal de 27245 € (MàJ)

14/09/2016 à 16h11

14/09/2016

La note est salée. Alors que nous révélions, la semaine dernière, qu'un maire-adjoint du Blanc-Mesnil avait dépassé de 4 440 € HT le forfait Internet payé par la ville lors de ses vacances, une seconde ardoise atteint… 22 245 € HT. Soit 27245 € HT au total !
Abdelsalem Hitache, l'élu concerné, plaide « l'erreur technique ». Lors de ses vacances en Algérie, cet été, l'homme a emporté la tablette électronique fournie par la ville à tous les élus de la majorité, à des fins professionnelles. Sauf que la facture détaillée montre que l'appareil a notamment servi à visionner des films sur Internet. Et à l'étranger, le tarif est démultiplié ! « Je suis parti quelques jours en Algérie cet été. Mathématiquement, c'est impossible d'avoir 27000€ de facture », estime le maire-adjoint. Qui déclare par ailleurs avoir « acheté une carte SIM en Algérie » pour pouvoir utiliser la tablette et le téléphone professionnel.
(…) Le Parisien

04/09/2016

C’est ce qu’on appelle du hors forfait. Pendant ses vacances, Abdelsalem Hitache, maire-adjoint au Blanc-Mesnil, a dépassé sa facture Internet, payée par la ville, de… 4 900 € ! C’est en utilisant la tablette électronique, fournie par la ville à tous les élus de la majorité dirigée par Thierry Meignen (LR), que l’élu a « dérapé ».

« En épluchant la facture, on s’est rendu compte qu’il a fait beaucoup de streaming (NDLR : du visionnage de films sur Internet) alors qu’il était en congé en Algérie », détaille une source en mairie. Or, les forfaits municipaux ne sont pas prévus pour l’international.
Alertés à la mi-août, les services municipaux ont immédiatement coupé le forfait Internet du maire-adjoint. Dans la foulée, Thierry Meignen a annoncé en bureau politique que Abdelsalem Hitache devrait « rembourser, sur ses deniers, ce dépassement de forfait ». Selon nos informations, il ne devrait pas être sanctionné par l’édile, qui estime qu’on a « le droit à l’erreur, du moment qu’on rembourse ».
Une deuxième facture pourrait être encore plus importante
(…)

Le Parisien

Merci à **Ripper2**